

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Les-associations-anti-nucleaire-n-auront-pas-de>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Les associations anti-nucléaire n'auront pas de décision aujourd'hui.**

5 octobre 2016

## Les associations anti-nucléaire n'auront pas de décision aujourd'hui.

Après plus de quatre heures d'audience au tribunal d'instance de Guebwiller, l'affaire opposant le procureur de Colmar et les associations anti-nucléaire à EDF est finalement mise en délibéré au 7 décembre.

Par Cécile Poure

Publié le 05/10/2016 à 19:21



L'affaire a été finalement mise en délibéré au 7 décembre.

Il faut dire que le tribunal d'instance de Guebwiller a entre les mains un dossier complexe opposant EDF au procureur de Colmar et aux associations anti-nucléaire.

Des associations qui ont déposé plainte suite à deux fuites d'eau survenues au même endroit dans des parties non nucléaires du site.

Après un rapport défavorable de l'autorité de sûreté nucléaire c'est aujourd'hui le procureur de Colmar qui poursuit EDF qui risque une amende de plusieurs dizaine de milliers d'euros. **On écoute les précisions de l'avocat du réseau sortir du nucléaire.**



Maître Benoist Busson, avocat de l'association "Sortir du nucléaire"

EDF et l'ancien directeur de la centrale de Fessenheim devant la justice aujourd'hui. Pour cinq associations, ils seraient coupables de négligences et d'avoir minimiser les fuites d'eau en février 2015. - France 3 Alsace -

Un reportage de Marc Scmitt - Christian Laemmel. Interview : Maître Benoist Busson, avocat "Sortir du nucléaire"

Pour tout comprendre, retour sur les faits avec notre reportage en date du 20 avril 2015.